

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖  
Arrondissement  
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an Deux mil Vingt-deux, le 29 septembre, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

**Date de la convocation :** 22 septembre 2022

**Etaient présents :** ALGLAVE Florence, BASOLI Rocco, BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DANGREAU Pascal, DELVALLEE Axelle, DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LELIEVRE Brigitte, MARIAGE Anne-Sophie, NAMOR Jean-Michel, PORTEMONT Anne-Sophie, TROCHUT Raymond, WANTELLET Jean-Marc

**Absents :** CLIQUET Louis

**Absents excusés :** LIENARD Nathalie, RENARD Delphine

**Excusés avec procuration :** GRATTEPANCE Jérôme avait donné procuration à PORTEMONT Anne-Sophie, PAW Bernard avait donné procuration à DELANNOY Jean-Luc.

<b><u>Nombre de membres :</u></b>	En exercice :	22
	Présents :	17
	Excusés avec Procuration :	2
	Absents excusés :	2
	Absents :	1
	Votants :	19

**Secrétaire de séance :** DELVALLEE Axelle

**Délibération n° :** 2022/34

**OBJET :** DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la délibération 2022/12 de la Commune de Quarouble adoptant le budget primitif 2022 ;

Vu la délibération 2022/26 de la commune de Quarouble approuvant la décision Modificative n°1

**Monsieur le Maire expose ce qui suit :**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles recettes et dépenses qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Publié sur le site internet le 2.12.2022.

Ainsi considérant les accords de subventions reçus et les travaux à réaliser à la salle tournesol et au bâtiment attenant, il est nécessaire de modifier le budget en section d'investissement comme suit :


Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1321-58 : Aménagement salle tournesol	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 278,35 €
R-1322-55 : Aménagement Garderie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 332,00 €
R-1323-51 : Réhabilitation Ateliers Municipaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 043,00 €
R-13251-55 : Aménagement Garderie	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €
R-1328-55 : Aménagement Garderie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 013,31 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>121 666,66 €</b>
D-2188-48 : Aménagement rue Jules Guesde	20 333,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>20 333,34 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-109 : Bâtiments	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-58 : Aménagement salle tournesol	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2318-40 : Cimetière	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>145 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>45 333,34 €</b>	<b>145 000,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>121 666,66 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>99 666,66 €</b>		<b>99 666,66 €</b>

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

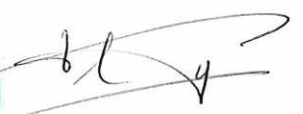
- **APPROUVE** la délibération modificative n°2 telle que définie ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance  
Axelle DELVALLÉE



Le Maire,  
Jean-Luc DELANNOY

Certifie le caractère exécutoire de cet acte. Compte tenu de sa réception en

Sous-Préfecture le **30 SEP. 2022**

Sa Publication le : **30 SEP. 2022**

Le Maire  
